



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 janvier 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE (pouvoir de Mme Monique LE SAINT), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Pierre LESTRADE).

Absents excusés :

Mme LE SAINT pouvoir à M. Jacques DEMBREVILLE
M. Georges DUTRUC-ROSSET pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Pierre LESTRADE pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 10 janvier 2007

Date d'affichage de la convocation : 10 janvier 2007

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

N° de l'ordre du jour :

2007.01.09 - Convention de remboursement des dépenses engagées et reversement des recettes par la ville de Viroflay pour le compte de la communauté de communes Versailles Grand Parc pour l'exécution des missions de développement économique

- M. CONFETTI, rapporteur donne lecture de la délibération.

Dans le cadre de la compétence obligatoire développement économique et emploi, Versailles Grand Parc a confié l'exécution des missions suivantes à la cellule économique et à la structure emploi de la ville de Viroflay.

Missions de développement économique :

L'animation du tissu économique local :

- 1) Mise en place d'animations telles que : la Soirée annuelle, des réunions d'informations, des brocantes, des journées des petits marchands et autres actions interscolaires, des salons (vins, fleurs, carte postale, etc...), fleuristes (1^{er} mai et cimetière), fêtes (fin d'année, Rive droite), boulangeries, restaurants, artisans d'art etc ;
- 2) Relations publiques: avec les entreprises, réunions, conférences; avec les associations des commerçants (ACV, ANCC, GPMV, etc...) avec la Chambre de Métiers et Chambre de Commerce; interface avec les autres services de la Mairie (techniques, communication, urbanisme, police, CCAS, etc ;)
- 3) Communication :
Articles et annonces dans l'Echo, l'Agenda, édition du répertoire des activités économiques, site Internet, affichages ; annonces dans les journaux.
- 4) Etudes diverses, relevés de prix, autorisations ou conventions. Recueil d'informations sur l'immobilier d'entreprises. Salons professionnels.

Les actions permanentes de la structure Emploi de Viroflay :

- 1 Accueil personnalisé, suivi du projet professionnel
- 2 Aide à la réalisation des CV et lettres de motivation
- 3 Préparation aux entretiens
- 4 Assistance matérielle aux demandeurs d'emploi
- 5 Suivi de l'Espace informatique et de l'accès au réseau Internet
- 6 Liaisons avec l'A.N.P.E. (Prestations, ateliers, Bilans de compétences, forums)
la Mission locale intercommunale
la P.E.F. Permanence Emplois Familiaux
l'A.M.E. Association Mairie Emploi
Chantiers Yvelines Association intermédiaire
- 7 Budget : préparation et suivi budgétaire, responsabilité du service.
Relations et réunions d'information et d'harmonisation avec Versailles Grand Parc.

Il convient de fixer les conditions de remboursement des frais qui seront supportés par la Ville.

Les dépenses à rembourser sont :

- les frais de personnel pour le temps consacré aux missions exécutées pour le compte du Grand Parc. Ces frais sont évalués à 90 % des salaires et charges pour un an et seront réévalués annuellement.
- les dépenses liées à l'exécution des missions (acquisition de données à caractère socio-économique, fichier d'entreprises, frais de participation aux salons professionnels, frais d'édition et d'impression de brochures, maintenance et évolution de l'outil informatique de gestion de bases de données, études sur le commerce et sur l'immobilier d'entreprise ...).

Ces différents remboursements s'effectueront sur la base d'une convention. L'état de recouvrement comprendra en annexe un décompte précisant la nature des dépenses, expressément visé et validé par les deux parties.

Dans le cas où la Ville percevrait directement des recettes pour l'exécution de ces missions, celles-ci seront reversées au Grand Parc.

Je vous précise que la Ville facturera à Versailles Grand Parc des frais d'administration pour tenir compte des frais de gestion supportés par la Ville. Ces frais seront calculés conformément au dernier compte administratif voté.

Après avoir entendu le rapporteur,

le conseil communautaire :

- 1) *Approuve la convention de remboursement des dépenses engagées par la ville de Viroflay pour le compte de la communauté de communes du Grand Parc pour l'exécution des missions de développement économique ;*
- 2) *Autorise Monsieur le Président à signer la convention précitée ;*
- 3) *Dit que les crédits de dépenses seront inscrits au budget 2007.*

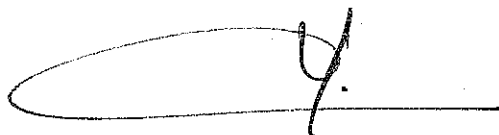
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

PRÉF. 78
01.02.07